



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



50^e CONSEIL DIRECTEUR 62^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL

Washington, D.C., du 27 septembre au 1^{er} octobre 2010

Point 4.2 de l'ordre du jour

CD50/6 (Fr.)

27 juillet 2010

ORIGINAL : ANGLAIS

ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DU BUDGET PROGRAMME RÉGIONAL

Antécédents

1. En 2003, le 44^e Conseil directeur a demandé qu'une discussion en profondeur ait lieu concernant la répartition des ressources de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS), ce qui a mené à une révision générale de la politique du budget programme régional (PBPR) et de sa méthodologie quant à l'allocation des ressources. Cette révision a mis en relief des orientations axées sur les pays et sur des considérations d'intégration infrarégionale. La révision a également pris en considération les incidences de plusieurs mandats et initiatives de portée mondiale et régionale, tels que les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). En septembre 2004, le 45^e Conseil directeur a adopté la résolution CD45.R6, laquelle demandait au Directeur du Bureau sanitaire panaméricain (le Directeur) de « présenter au Conseil directeur ou à la Conférence sanitaire panaméricaine une évaluation approfondie de la politique du budget programme Régional... ».

2. Étant donné ce mandat, la Directrice a chargé le Bureau des services d'évaluation et de surveillance internes (IES) de mener une évaluation de la PBPR durant le troisième exercice biennal de sa mise en œuvre.

3. De plus, il faut noter qu'au cours des 12 à 18 prochains mois, l'Organisation entreprendra l'élaboration de la prochaine Politique budgétaire régionale. Un groupe de travail sera formé qui comprendra des États Membres, le Secrétariat et des experts externes afin de mener les discussions. Les résultats et les recommandations provenant de l'évaluation de la Politique actuelle, ainsi que des directives supplémentaires provenant de la 146^e session du Comité exécutif et du 50^e Conseil directeur, apporteront une contribution vitale à ces discussions. Un rapport préliminaire sur la prochaine politique budgétaire devrait être présenté au Sous-comité de programme, budget et administration

en mars 2011. Ce rapport fournira une direction supplémentaire pour l'élaboration d'une proposition destinée à être examinée et recommandée par la 148^e session du Comité exécutif (juin 2011) pour approbation par le 51^e Conseil directeur (septembre 2011).

Termes de référence

4. L'évaluation était guidée par la résolution CD45.R6 (2004) mentionnée ci-dessus de même que par les termes de référence suivant, afin de s'assurer que :

- a) lors de la réaffectation des ressources entre les pays, aucune allocation de base pour un pays n'a été réduite de plus de 40 % de l'allocation proportionnelle qui lui revient, selon ce qui a été approuvé au budget programme biennal 2004-2005 ;
- b) le montant de l'allocation destinée aux pays clés (la Bolivie, le Guyana, Haïti, le Honduras et le Nicaragua) a été maintenu, de sorte que ces pays ne connaissent pas de réduction de leur part proportionnelle ;
- c) le seuil minimum pour la composante sous-régionale du budget programme a été augmenté à 7 % ; et
- d) la politique tient compte de la réalisation des objectifs relatifs à la santé contenus dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies.

5. L'évaluation visait, entre autres objectifs, à :

- a) évaluer l'architecture de la PBPR et les décisions prises lors de la formulation de cette Politique ;
- b) déterminer les réalisations, les problèmes et les contraintes relatifs à la gestion de cette Politique ;
- c) rassembler les enseignements tirés de sa mise en œuvre ;
- d) évaluer si les critères de définition que contient la PBPR doivent être mis à jour en vue d'une allocation budgétaire plus équitable entre les pays ; et
- e) suggérer des recommandations dans le but d'optimiser la politique d'allocation des fonds au niveau du financement global de l'OPS.

6. Des analyses qualitatives et quantitatives ont été utilisées. L'évaluation a employé, sans s'y limiter, les sources d'information suivantes :

- a) examen sur place de documents disponibles au siège de l'OPS ;
- b) entrevues personnelles avec des gérants de l'OPS, des représentants de pays et des administrateurs de l'OPS/OMS et des parties concernées extérieures au Secrétariat ;
- c) comparaisons avec les pratiques en vigueur dans d'autres organisations internationales ;

- d) questionnaires envoyés au personnel de l'OPS, aux représentants de pays de l'OPS/OMS et aux directeurs des centres ; et
- e) expertise universitaire externe pour l'évaluation des aspects statistiques de la Politique.

7. L'IES a déterminé que la Politique a été correctement mise en œuvre à date, dans la ligne des critères énoncés dans la résolution CD45.R6. (2004) Selon l'IES. La Politique s'est révélée un succès considérable pour le Secrétariat et les États Membres. L'expérience démontre que cette Politique a introduit de la clarté, de la transparence et de la cohérence dans les allocations du budget ordinaire. Cependant, la transparence obtenue à travers une politique axée strictement sur une formule a été atteinte aux dépens de la flexibilité. L'IES recommandera l'introduction de critères plus qualitatifs dans la Politique, en vue d'accroître la flexibilité. L'IES offre un éventail de suggestions concernant les détails de la formule d'allocation par pays, une méthode que le Secrétariat et les États Membres peuvent vouloir envisager. L'IES tiendra une séance d'information à l'intention du 50^e Conseil directeur sur les résultats et les recommandations de l'évaluation.

Action par le Conseil directeur

8. Le Conseil directeur est invité à prendre note des résultats de l'évaluation et à formuler ses commentaires.

Annexe



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
Bureau sanitaire panaméricain, Bureau régional de
L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

CD50/6 (Fr.)
Annexe

**FORMULAIRE ANALYTIQUE VISANT À LIER UN POINT DE L'ORDRE DU JOUR
AUX DOMAINES DE L'ORGANISATION**

1. Point de l'ordre du jour : 4.2. Évaluation de la politique du budget programme régional

2. Unité responsable : Bureau des services d'évaluation et de surveillance internes (IES)

3. Fonctionnaire chargé de la préparation : David O'Regan, auditeur général

4. Liste de centres collaborateurs et d'institutions nationales liés à ce point de l'ordre du jour :

Ne s'applique pas.

5. Liens entre ce point de l'ordre du jour et le Programme d'action sanitaire pour les Amériques 2008-2017 :

En tant qu'instrument d'allocation de fonds pour le budget ordinaire, la politique du budget programme régional (PBPR) n'aborde pas directement les aspects stratégiques du Programme d'action sanitaire, sauf pour la première partie du domaine d'intervention intitulé « Réduire les inégalités de santé entre les pays et les disparités en leur sein », étant donné qu'il recherche une allocation par pays dans le budget ordinaire qui soit équitable et axée sur les besoins.

6. Liens entre ce point de l'ordre du jour et le Plan stratégique 2008-2012 :

En tant qu'instrument d'allocation de fonds pour le budget ordinaire, la politique du budget programme Régional n'aborde pas directement les objectifs stratégiques, lesquels peuvent changer sans avoir d'impact sur la PBPR. Cependant, la PBPR inclut parmi ses objectifs déclarés une contribution à l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement.

7. Meilleures pratiques appliquées dans ce secteur et exemples tirés des pays de la Région des Amériques :

L'OPS semble être l'unique organisation à disposer d'un instrument tel que la PBPR pour une allocation budgétaire strictement axée sur une formule.

8. Incidences budgétaires du point de l'ordre du jour en question :

Aucune. Les coûts de l'évaluation relèvent du budget ordinaire de l'IES.